



## VEFA Clause anti spéculative ajoutée alors qu'aucun rabais

-----  
Par aymmme

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en VEFA sans aucun rabais consenti par mon promoteur malgré maintes tentatives et j'ai appris que les habitants de la ville dans laquelle se trouve mon futur bien avaient, eux, eu un rabais consenti par le promoteur et la ville (Arcueil).

Le compromis de vente a été signé puis l'acte notarial. Je me suis aperçu récemment que l'acte de vente comportait une clause "anti spéculative" imposée par la commune de résidence sauf que je ne fais pas parti des privilégiés qui ont eu une ristourne.

De plus, le compromis ne comportait pas cette clause et elle n'avait pas été évoquée par le commercial. Le notaire du promoteur ne nous a pas clairement informé de cette clause à la signature qui apparaît dans les dernières pages.

Quels sont mes recours ?